

Avolsheim info

Bulletin d'information de la commune n°103 - décembre 2023

Sommaire

Le mot du Maire	p. 1
Marché de Noël et St Nicolas	p. 1
Récup'sapins	p. 1
Passage du Père Noël	p. 1
Cérémonie pour remercier	p. 2
Groupe WhatsApp d'entraide	p. 2
Repair café	p. 2
Le p'tit geste éco citoyen	p. 2
Le club des aînés	p. 2
Collecte de vieux mobiles	p. 2
Que se passe-t-il à l'école ?	p. 3
Les Lutins des Bois	p. 3
La bibliothèque	p. 3
État civil	p. 4
Don du sang	p. 4
Information de la paroisse	p. 4
Feux d'artifices et pétards	p. 4
AAA : Récup décors de Noël	p. 4
Balade contée d'hiver	p. 4
Le maraîcher	p. 4
Personnes vulnérables	p. 4

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers habitants.



Avolsheim va prochainement entrer dans le temps des Fêtes et se parer de belles décorations. Je tiens à remercier chaleureusement Madame Michèle BOEHLER de Wolxheim et Monsieur Jean-Louis HAHN pour les sapins qu'ils nous offrent cette année encore pour décorer le village et la crèche de l'Église Saint Materne.

Je vous invite toutes et tous à venir nombreux vous plonger dans l'ambiance des fêtes à l'occasion du marché de Noël organisé par l'Aclama dans le parc Audéoud le samedi 2 décembre prochain, dès 14 h. Veuillez noter qu'à cette occasion, l'Église Saint Materne sera ouverte l'après-midi pour vous permettre d'admirer la crèche.

Et comme Noël rime avec partage et générosité, les personnes qui le souhaitent peuvent cette année encore participer à la collecte organisée par les écoles du RPI au bénéfice du Secours Populaire. (voir l'article « Père Noël Vert » en page 3).

Je vous souhaite à toutes et tous de belles et douces fêtes de fin d'année.

Votre maire, Pascal GÉHIN



FERMETURE DE LA MAIRIE : La mairie sera fermée pour congés du 23 décembre 2023 au 2 janvier 2024. En cas d'urgence, vous pouvez adresser un mail à maire@avolsheim.fr.



MARCHÉ DE NOËL ET SAINT NICOLAS

Le marché de Noël organisé par l'ACLAMA aura lieu le samedi 2 décembre 2023 dans le Parc Audéoud.

Les exposants vous accueilleront à partir de 14 h et vous proposeront des idées cadeaux, des décorations artisanales, du maquillage pour les enfants et de quoi vous restaurer (chocolat chaud, vin chaud, crêpes, gâteaux...). Vers 15 h, les bénévoles de la bibliothèque animeront des lectures et des bricolages de Noël pour les enfants.

À la tombée de la nuit, Saint Nicolas, accompagné du Père Fouettard, viendra distribuer des Mannele, des friandises et du chocolat chaud aux enfants sages.



RÉCUP'SAPINS

Une collecte aura lieu à travers le village le samedi 12 janvier 2024 entre 10 h à 12 h pour vous permettre de vous débarrasser de votre sapin de Noël.



Cette opération, organisée en partenariat avec le Sélect'Om de Molsheim qui nous mettra gracieusement une benne à disposition, vous évitera d'aller jusqu'à la déchèterie pour vous débarrasser de votre arbre et vous permettra de le valoriser puisqu'il sera recyclé en broyat ou en compost. Pour bénéficier de ce ramassage gratuit, merci de déposer votre sapin sur le trottoir devant chez vous, le samedi 12 janvier 2024 avant 10 heures.



LE PÈRE NOËL CHEZ VOUS

Si vous souhaitez que le Père Noël vienne embrasser vos enfants le 24 décembre, vous pouvez prendre contact avec son secrétariat en appelant le **06.72.77.65.71**.

CÉRÉMONIE DE REMERCIEMENTS AUX PERSONNES MÉRITANTES DE L'ANNÉE

Le 25 novembre au soir, la Municipalité d'Avolsheim a organisé une cérémonie dans les locaux du groupe scolaire afin de remercier et mettre à l'honneur toutes les personnes qui ont contribué, au cours des derniers mois, à embellir le village, à améliorer notre cadre de vie et à valoriser notre patrimoine. Elle a ainsi invité et distingué :

- Les personnes qui ont participé aux travaux de rénovation et d'aménagement de la cambuse et du parc Audéoud,
- Les personnes qui ont pris part aux travaux de rénovation du dépôt de pains et à la création de l'armoire à livres,
- Les personnes qui ont participé aux opérations de désherbage et d'entretien du cimetière et de ses environs,
- Les entreprises, les professionnels et une habitante qui, grâce à leur don, ont permis d'acheter et d'installer des tables et des bancs supplémentaires dans le village,
- Les lauréats du concours des maisons fleuries,
- Les personnes qui ont entretenu le potager communal de la Roselière
- Les personnes qui ont offert des sapins pour la décoration du village pour les fêtes de fin d'année.

Le Maire a remercié très chaleureusement toutes ces personnes bénévoles, au nom du Conseil Municipal et de tous les habitants et les a ensuite invitées à partager un sympathique moment de convivialité autour d'un vin d'honneur.



GRUPE WHATS'APP : Un groupe WhatsApp a été créé en mars 2020 pour faciliter l'entraide dans le village, pour permettre aux habitants d'échanger, de proposer des services, de signaler des objets ou animaux perdus ou trouvés, de partager des informations utiles, de prévenir d'un risque, de faire appel à un coup de main et maintenir simplement un lien amical et solidaire entre les habitants. Si vous souhaitez rejoindre le groupe, envoyez vos nom, prénom et numéro de téléphone portable par SMS à Pascal (06.19.16.99.64).



REPAIR CAFÉ

Dans le dernier numéro du Avolsheim Info, nous vous annonçons le projet de créer un « Repair Café » à Avolsheim, lieu convivial d'entraide où les personnes du village qui ont un objet ou un appareil cassé pourraient trouver des conseils et de l'aide pour les réparer. Nous vous avons communiqué une adresse mail à laquelle écrire pour participer à une première réunion destinée à réfléchir au projet. Celle-ci comportait une erreur ; aussi, nous vous communiquons la bonne adresse : repaircafe.avolsheim@gmail.com. N'hésitez pas à nous communiquer vos coordonnées si vous voulez être invité(e) à la réunion que nous souhaitons organiser en début d'année 2024 pour évoquer ce projet.



LE GESTE ÉCO-CITOYEN : J'ÉTEINS MES APPAREILS EN VEILLE !



Saviez-vous que quand vous mettez un appareil en veille, il continue de consommer de l'électricité ? En une année, les appareils en veille représentent 11 % de la facture d'un ménage, soit un coût de 80 €. Cela revient à laisser son porte-monnaie ou son robinet ouvert... De plus, cela produit des déchets de production d'électricité. Le bon geste est donc d'éteindre complètement vos appareils lorsque vous ne vous en servez pas ! Astuce : pour être sûr d'éteindre tous vos appareils, branchez-les sur une multiprise avec interrupteur. Ainsi, quand vous éteignez, vous coupez tout. À vous de jouer !

CLUB DES AÎNÉS

Les membres du club des aînés se sont réunis récemment pour une séance de scrapbooking.

Ils en ont profité pour lever leurs verres à l'occasion des 82 ans de Joseph VETTER à qui ils ont souhaité "ad multos annos".



UNE SECONDE VIE POUR VOS ANCIENS MOBILES

Votre ancien portable traîne au fond d'un tiroir ? Offrez-lui une seconde vie en le déposant avant le 9 février 2024 dans le collecteur prévu à cet effet à l'accueil de la mairie. L'opération est menée et financée par Orange qui fera appel à une entreprise d'insertion pour trier des mobiles collectés.

Ceux en état de marche seront reconditionnés et revendus dans des pays émergents où le marché des mobiles d'occasion ne cesse de croître. Ceux qui ne fonctionnent plus seront recyclés : les matières dangereuses sont traitées et les métaux récupérés pour être réutilisés comme matière première. Les bénéfices de cette filière seront reversés à Emmaüs International.



Que se passe-t-il à l'école ?



PROJET POUR LA SAUVEGARDE DES AMPHIBIENS ET DES REPTILES D'ALSACE...

Ce projet est né du constat que les amphibiens et reptiles ont mauvaise presse et sont persécutés. Les enfants sont les premiers exposés aux rumeurs par leurs parents, mais aussi à travers les livres, films, jeux, etc... Il s'agit pourtant d'espèces protégées qui ont leur place dans nos écosystèmes et peuvent même être utiles pour l'humain dans les jardins par exemple ou pour lutter naturellement contre les moustiques. Dans le cadre de l'éducation à l'environnement et la sensibilisation à la nature de manière globale, Aurélie de l'association BUFO viendra tout au long de l'année pour apprendre aux CP à mieux connaître ces animaux à la fois effrayants, mystérieux et fascinants, pour mieux cohabiter avec eux et mieux les protéger. Le territoire d'Avolsheim choisi s'y prête bien puisque les habitats naturels y sont variés et plusieurs espèces peuvent y être observées, notamment l'emblématique et protégé Crapaud vert d'Alsace.



AVEC OU SANS EAU ?

Tel était le thème de l'exposition éphémère et mondiale de la Grande Lessive le 19 octobre dernier. Toutes les classes du RPI ont réalisé des œuvres artistiques sur cette ressource si précieuse et essentielle à notre vie : l'eau. Bravo à tous les artistes ! Rendez-vous au printemps pour une nouvelle exposition...



LES CP EN SÉCURITÉ...

Le 20 octobre, les CP ont eu la visite de Monsieur le Maire. Après un échange sur la sécurité, les élèves ont eu un beau cadeau offert par la Com Com dont une représentante était présente. Ce cadeau permettra d'assurer la sécurité de tous les enfants de 6 ans qui roulent à vélo. Si vous rencontrez un de ces casques verts... levez le pied !



LE PÈRE NOËL VERT

Cette année, les écoles du RPI ont décidé de renouveler l'opération de collecte de jouets pour le secours populaire. Il ne faudrait pas priver les enfants démunis d'un joyeux Noël !

Vous pouvez dès à présent faire le tri et déposer vos jouets neufs ou en bon état à l'école. La date limite pour déposer est le 18 décembre. Les élèves réaliseront ensuite une grande chaîne de solidarité avec les petits lutins verts. Merci par avance pour votre générosité.

LA SEMAINE DU GOÛT

Mardi 17 octobre, à l'occasion de la semaine du goût, Florian SCHWEBEL, un primeur local du drive de l'Ackerland, est venu nous faire découvrir les fruits et légumes de saison.



4 ateliers étaient organisés : un atelier de dégustation de jus de fruits ou légumes / un atelier de présentation de divers légumes de saison / un atelier de découverte de différentes variétés de pommes / un atelier de dégustation de chips et crackers de légumes.

Équipés de nos toques de chef cuisinier, nous avons tous joué le jeu en goûtant de tout... même si parfois cela n'était pas à notre goût ;) !

WAS MÖCHTEST-DU ESSEN ?

Toujours à l'occasion de la semaine du goût, la classe de CM2 a invité toutes les classes du RPI à un vrai Frühstück allemand. Tout y était : Käse, Wurst, Apfelshorle, Brot...

Installés comme au restaurant, les élèves ont pu réinvestir tout ce qui avait été appris en classe sur les aliments, les formules de politesse...

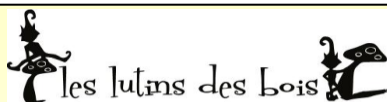
VIELEN DANK LES CM2, ES WAR SEHR GUT !!!



Ecole primaire et maternelle du Schlotten

1 Route de Wolxheim – AVOLSHEIM

Tél. : 03.88.38.01.33 - email : ecole-avolsheim@wanadoo.fr



Amonbofis s'est invité au périculaire des Lutins des Bois lors de nos vacances du 23 au 27 octobre.

Nous avons escaladé le mont cimetièrre à l'Instant Grimpe de Molsheim et nous n'avons pas manqué de fantômes, de sorcières et de monstres en tout genre.

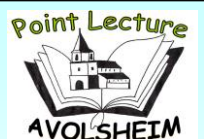
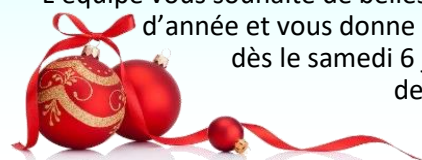
Nous avons terminé la semaine par un épouvantable goûter très halloweenesque.



BIBLIOTHÈQUE

Merci de bien vouloir noter que le point lecture sera fermé du samedi 23 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 inclus.

L'équipe vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous dès le samedi 6 janvier 2024 de 10 h à 12 h. À bientôt !



ÉTAT CIVIL

Naissances

18 oct. : **Capucine CARDOSO**
14 nov. : **Charlotte PARISIUS GAGNE**

Décès

23 sept. : **Jean RICHERT** 68 ans
29 oct. : **Jacques REGEL** 82 ans
21 nov. : **Bruno SCHMITT** 63 ans
22 nov. : **Gérard LEBASCH** 88 ans

Grands anniversaires

08 déc. : **Robert ALBRECHT** 80 ans
16 déc. : **Étienne ROHMER** 90 ans
29 janv. : **Marie STROH** 80 ans

COLLECTE DE SANG

L'association des donneurs de sang tient à remercier chaleureusement les personnes ayant participé à la collecte du 07 novembre dernier : il y a eu ce soir-là 46 donneurs dont 14 personnes d'Avolsheim !



La prochaine collecte de sang aura lieu le lundi 20 février 2024 de 17 h à 20 h dans le hall des sports de Soultz-les-Bains. Aussi, si vous le pouvez, n'hésitez pas à y participer et à faire ainsi un geste pour la vie !

FEUX D'ARTIFICES ET PÉTARDS

Cette année encore, la vente et l'utilisation d'artifices à Nouvel An seront interdites par arrêté préfectoral. Cette mesure vise à permettre une meilleure sécurité et tranquillité pour les personnes et les animaux.



RÉCUP DÉCOS DE NOËL

Lors du marché de Noël du village le 2 décembre, l'AAA organise une vente de décorations de Noël de seconde main.



Si vos greniers regorgent de lutins abandonnés, d'anges oubliés ou d'étoiles qui ne brillent plus sur aucun sapin, mais en bon état, vous pourriez les déposer au club house du foot (1er étage) le lundi 27 ou le mercredi 29 novembre de 18 h à 19 h 30. Merci d'avance.

BALADE CONTÉE ET STOLLE

Le vendredi 5 janvier 2024, l'Office de Tourisme Intercommunal organise un goûter suivi d'une petite balade dans le village, pour petits (à partir de 5 ans) et grands, ponctuée d'interventions de Contesse Luciole qui délivrera des contes d'hiver. Rendez-vous à 16 h au Relais du Dompeter (2 rue du Dompeter) pour un chocolat chaud préparé par l'association ACLAMA et un stolle du Nouvel An. Ensuite, de 16 h 30 à 17 h 30, balade contée d'hiver dans le village avec Contesse Luciole.



À partir de 5 ans. Nombre limité à 35 personnes. **Prix : 4 €.** Réservation obligatoire à l'Office de Tourisme ou en ligne jusqu'au 2 janvier 2024.

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Afin de mieux veiller sur les habitants les plus fragiles et notamment ceux qui vivent seuls à domicile, la commune tient un Registre Communal des Personnes Vulnérables permettant de contacter les personnes inscrites. Si vous en ressentez le besoin, n'hésitez pas à demander votre inscription en appelant la mairie au 03.88.38.11.68.



Communauté de paroisses Sainte Edith Stein « Bruche, collines et coteaux »



- 26 nov. : Solennité du Christ-Roi
10 h : Messe dominicale en l'église St Materne
- 8 déc. : Immaculée Conception de la Vierge Marie
19 h : Messe de la fête en l'église St Materne, procession des lumières jusqu'à la grotte N-D de Lourdes, suivie d'un temps de convivialité.
- 10 déc. : II^{ème} Dimanche de l'Avent
10 h : Messe dominicale en l'église St Materne
- 24 déc. : IV^{ème} Dimanche de l'Avent
10 h : Messe stationale en l'église St Materne
- 24 déc. : Solennité de la Nativité du Seigneur
00 h : Messe de Minuit à Wolxheim
- 31 déc. : La Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph
10 h : Messe de la fête en l'église St Materne
- 14 janv. : II^{ème} Dimanche du T.O.
10 h : Messe dominicale en l'église St Materne



Vous souhaitant Paix et Joie à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Abbé Jauffrey WALTER, Curé-Doyen

ABSENCE TEMPORAIRE DU MARAICHER :

Vous l'avez sans doute constaté, depuis quelques temps, le maraicher ne vient plus vous proposer ses bons produits au marché le samedi matin. Avec la saison froide, il manque en effet de produits à vendre.

Il dispose toutefois de légumes d'hiver tels que carottes, poireaux, courges, pommes de terre, betteraves, radis noirs ou daikon, etc... Il vous est possible de lui passer commande au 06.84.74.16.94. Il vous livrera à domicile.



Les élus et les agents de la mairie vous souhaitent à toutes et tous de très belles fêtes !



Un geste simple et le tri est joué !

Plus aucun biodéchet dans les ordures ménagères : au 1^{er} janvier 2024, tous les producteurs de biodéchets, y compris les ménages, devront trier leurs biodéchets de manière séparée afin qu'ils soient valorisés.

Un geste simple, plusieurs solutions possibles !

Il est temps d'agir !

Selon l'ADEME, l'Agence de la transition écologique, chaque année :

- 1/3 de la poubelle d'ordures ménagères est constitué de **biodéchets**, soit l'équivalent de **64 kg par habitant** au Select'om.
- **30 kg** de nourriture par personne sont **jetés**, soit l'équivalent d'**1 repas par semaine** et de **100 € gaspillé**.
- L'entretien du jardin génère en moyenne **160 kg de déchets verts** par personne et par an.
1 million de tonnes de déchets verts est encore **brûlé à l'air libre**, malgré l'interdiction.

Un levier pour mieux trier : la loi AGEC

Conformément au droit européen, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) prévoit la **généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1^{er} janvier 2024** pour l'ensemble des producteurs : professionnels, collectivités et ménages.

Concrètement, il appartient à chacun à compter de cette date d'adopter **un moyen de tri et de valorisation de ses biodéchets**.

Mes biodéchets sont pleins de ressources

Il existe **plusieurs façons de valoriser vos biodéchets** :

- ↳ **le compostage de proximité**, qui permet la création d'un engrais naturel directement sur place (circuit court).
- ↳ **la méthanisation**, qui permet la création d'énergie renouvelable et d'engrais organique (circuit long plus vertueux que l'incinération).



Que propose le Select'om ?

Chaque collectivité territoriale doit définir des **solutions techniques** adaptées à son **territoire** et ses **spécificités**. Le Select'om propose **3 solutions combinées** :

1 Prévention des déchets

- ↳ **Lutte contre le gaspillage alimentaire** (public scolaire)
- ↳ **Réduction des déchets verts** (particulier-commune)

2 Compostage de proximité

- ↳ **Compostage et jardin au naturel** (particulier-scolaire)

Pour les individuels : l'animation donne droit à l'achat d'un composteur en bois subventionné à 50 € au lieu de 90€.

- ↳ **Pour les collectifs en immeubles, copropriétés et les établissements** (écoles, maison de retraite etc.) : installation d'un site de compostage partagé (étude, formation, signalétique et 1^{er} apport de broyat).

3 Collecte séparée des déchets alimentaires

- ↳ **Expérimentation de la collecte en points d'apport volontaire pendant 1 an sur 5 communes pilotes** pour identifier les scénarios et équipements les plus adaptés. Les habitants trient leurs déchets alimentaires à l'aide d'un bioseau et les déposent au point de collecte. Les déchets alimentaires sont ensuite méthanisés.
- ↳ Les élus du Select'om vont statuer fin novembre sur la **généralisation progressive de cette collecte** sur le territoire du Select'om.

La gestion des déchets que nous produisons nous concerne tous. Transformons l'obligation d'aujourd'hui en opportunité pour demain : une chance de voir nos déchets différemment.

Ensemble, transformons nos déchets en ressources. Nous comptons sur votre mobilisation !



Aide Financière pour la récupération et l'infiltration de l'eau de pluie

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig s'est engagée à travers sa **politique de gestion des eaux pluviales**, à améliorer le fonctionnement de ses systèmes d'assainissement et le fonctionnement du **cycle naturel de l'eau**. Pour cela, la collectivité met en place une **aide financière** pour tout foyer souhaitant participer à cette démarche, **en déconnectant tout ou partie de ses surfaces imperméables (toiture, terrasse, cour pavée, ...)** du **réseau d'assainissement public**, par la mise en place de **système d'infiltration ou de réutilisation** des eaux pluviales.

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est fixé à **50% des achats ou travaux réalisés**, plafonné à 250€ TTC par foyer (dans le cas de copropriété, le plafond est ramené à 100€ TTC par unité de logement).

Quels sont les aménagements éligibles ?

Tous les aménagements **déconnectant les eaux pluviales** du réseau d'assainissement public sont éligibles à l'aide, par exemple :

- l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie
- la modification de gouttières
- la réalisation d'une tranchée d'infiltration
- l'aménagement spécifique du jardin, ...

La Communauté de Communes **étudiera chaque projet** avant d'octroyer l'aide.

Pourquoi participer à cette démarche ?

Participer à cette démarche permet d'agir pour la **préservation de la ressource en eau** et pour la **solidarité amont/aval**, à travers les axes suivants :

- **Anticipation et adaptation** face au changement climatique
- **Economie d'eau potable** notamment lors de périodes de sécheresse
- **Diminution de la saturation** des systèmes d'assainissement publics
- **Limitation des inondations** en zone urbaine



Comment faire pour obtenir l'aide ?

Le demandeur complète le formulaire à récupérer auprès de la Communauté de Communes (ou sur son site internet) et transmet les justificatifs suivants :

- **Facture d'achat ou des travaux nominative**, établie après le 30 juin 2022
- **Justificatif de domicile** de moins de 6 mois
- **Relevé d'Identité Bancaire**

L'ensemble des pièces est à déposer ou à envoyer (par courrier ou par mail) à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (2, route Ecospace 67120 MOLSHEIM ou secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr).

Pour tout renseignement technique : tdiebold@cc-molsheim-mutzig.fr

Pour rappel, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig subventionne également l'achat d'un **vélo à assistance électrique**, aide qui peut s'additionner à celle versée par l'Etat. Pour tout savoir sur cette subvention, rendez-vous sur le site internet <https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/>, rubrique VIVRE/HABITER.